



RÉUNION CE DU 13 12 2017

Programmation moteur/jour

Mois de Janvier

C8/C9 = 25

C10/C11/C13 = 155

C16 = 15

TOTAL = 195

PR / CKD (Tous types)

Mois de Janvier

Arbres à cames : 530

Vilebrequin : 169

Culasses : 275

Blocs : 241

Bielles : 1 452

Total PR 2017: 30 663

F N A

Blocs = 443

Bielles = 105

Culasses = 667

Vilebrequins = 357

Arbres à cames = 505

MOTEURS EXPÉDIÉS

Octobre : 3 240

Novembre : 3 890

Prévisions volumes clients

Décembre : 2 259

VOLUME TOTAL PRÉVISIONNEL À FIN DECEMBRE :

40 308

VOLUMES PRÉVISIONNELS 1^{er} Trimestre 2018

Janvier : 2 958

Février : 3 621

Mars : 2 559

TRANSPORTS SPECIAUX :

Novembre : 16 390 €

Total : 220 005 €

INFORMATIONS DIRECTION

Activité partielle sur Décembre :

Voir questions CGT

Activité partielle sur le 1^{er} trimestre 2018 :

La Direction a modifié l'activité partielle sur le 1^{er} trimestre 2018.

Janvier : 3, 4, 5 et 26. (4 jours)

Février : 26 et 27. (2 jours)

Mars : 22, 23 et du 26 au 30. (7 jours)

Travaux :

Divers travaux seront réalisés au cours des semaines 51, 52 et la première semaine de janvier.

Buy-off :

Pour améliorer la qualité, un robot assisté d'une caméra sera installé à la place du buy-off. Le chantier sera échelonné sur plusieurs mois. Le coût total de l'installation est de 320 000 €. Avec cette installation l'effectif sera diminué de moitié et passera de 8 à 4 opérateurs.

Embauches :

Au premier janvier 2018, trois embauches sont prévues (infirmierie, service technique et logistique).

QVT :

60 personnes ont participé à la cérémonie d'anniversaire. Environ 500 salariés ont rendu le questionnaire sur la QVT.

Contrat responsable:

Chaque salarié va recevoir un courrier explicatif concernant le contrat responsable relatif à la sur-complémentaire qui est pris en charge par le CE.

INFORMATIONS CE

Oeuvres sociales 4eme trimestre:

La commission secours a attribué une aide de 268,92€.

**Une force
à vos côtés**

Questions CGT

Chômage partiel :

Confirmez-vous le chômage partiel à l'ensemble des salariés pour la semaine 51 et la semaine 1 ?

Rép. Direction : « *Oui en sachant que certains salariés vont travailler pendant ces périodes.* »

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 51	583	350	229	161	59
Semaine 52	Férié	13	17	18	18
Semaine 1	Férié	30	95	291	413

Délai de prévenance :

Nous vous demandons de respecter, conformément au code du travail, un délai de prévenance de 7 jours, notamment, lorsque la Direction demande à un salarié de venir travailler sur un jour de chômage initialement prévu. Nous tenons à vous préciser que l'Inspectrice du travail confirme notre demande.

Rép. Direction : « *Le but est de tout mettre en œuvre pour réduire le chômage. Par contre, nous sommes d'accord pour améliorer notre organisation et notre fonctionnement afin d'être respectueux envers les salariés.* »

La CGT a rappelé que le minimum est de respecter un délai raisonnable et que notre organisation syndicale n'accepte pas que des salariés soient contactés par téléphone la veille d'un jour de chômage pour venir le lendemain. Nous avons rappelé que les salariés ne sont pas forfaitaires, que le droit à la déconnexion doit s'appliquer, que les salariés ne sont pas en permanence derrière leur téléphone, que certains responsables fixent eux-mêmes leurs propres règles.

Prime trimestrielle :

Combien de salariés ont demandé une régularisation de leur prime trimestrielle en 2017 suite à une hospitalisation ou accident de travail ?

Rép. Direction : « *5 salariés.* »

Combien de salariés ont reçu une réponse écrite de la part de la direction ?

Rép. Direction : « *Tous.* »

Quel est le délai, en moyenne, entre la demande effectuée par le salarié et la réponse écrite par la Direction ?

Rép. Direction : « *Environ 15 jours.* »

Combien de salariés ont reçu une réponse favorable de la part de la Direction leur stipulant une régularisation ?

Rép. Direction : « *1 salarié.* »

Combien de salariés ont perçu une régularisation totale de la prime trimestrielle ?

Rép. Direction : « *1 salarié.* »

Quels sont les arguments qui ont motivé la Direction pour refuser une régularisation de la prime trimestrielle ?

Rép. Direction : « *C'est confidentiel...si la régularisation est accordée c'est à titre exceptionnel et selon le cas particulier* »

La CGT a indiqué que la décision de la Direction était arbitraire et discriminatoire puisque tous les salariés rentrent dans le cadre de l'accord...en cas d'hospitalisation ou accident de travail.

Subrogation :

Est-ce que l'Etablissement envisage de mettre en place la subrogation qui consiste à avancer aux salariés le montant des indemnités journalières de la sécurité sociale en cas d'arrêt de travail ?

Rép. Direction : « *Non.* »

Heures supplémentaires :

Combien d'heures supplémentaires ont été payées et récupérées au mois de novembre ?

Rép. Direction : « Nous n'avons pas les chiffres en notre possession. »

Rute bielles :

Avez-vous, enfin, nommé un Responsable supplémentaire à l'UTE des bielles ?

Rép. Direction : « Une réorganisation au niveau des rutes de l'usinage sera mise en place au 1^{er} février 2018 et cette réorganisation couvrira les 3 postes. »

NAO:

Pouvez-vous nous confirmer que les négociations salariales débuteront au mois de janvier 2018 ?

Rép. Direction : « Non et nous n'avons pas de date à ce jour. »

Aménagement Temps de Travail :

Pouvez-vous nous confirmer que les négociations sur l'aménagement du temps de travail se dérouleront au mois de janvier 2018 ?

Rép. Direction « Oui, une convocation sera envoyée. »

QVT:

Nous demandons de transmettre à chaque organisation syndicale un exemplaire de chaque livret.

Rép. Direction : « Nous transmettrons une copie à chaque élu. »

Commission CE :

Nous demandons que la commission secours soit composée par un représentant de chaque organisation syndicale et pas uniquement de représentants du SNI.

Rép. Secrétaire du CE : « Nous avons déjà répondu à plusieurs reprises à ce sujet. On ne souhaite rien changer. Actuellement, nous renvoyons les demandeurs vers l'assistante sociale qui traite le dossier. En fonction de l'évolution du dossier, le secrétaire et le trésorier se réunissent pour examiner un éventuel secours. En 2017, la commission du CE a accepté 3 dossiers. »

Procès-verbal CE :

Nous demandons que les procès-verbaux du Comité d'Etablissement reflètent les propos qui sont tenus au cours des réunions, sans oublier, systématiquement et volontairement les interventions de la CGT afin de les retranscrire. De plus, nous demandons que les procès-verbaux soient envoyés dans les 15 jours suivants la réunion et pas 1 mois voire plus.

Rép. Direction : « Nous mettons tout en œuvre pour transmettre le procès-verbal afin de respecter le délai des 15 jours. Nous faisons en sorte de retranscrire ce qui a été dit en réunion et nous trouvons votre remarque offensive. »

Le syndicat CGT FPT vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

La CGT